Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 045-214502304-20250626-2025029-DE

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

Commune de
Noyers

☎ 02 38 92 40 72

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absents excusés : Sarah BADER *(procuration donnée à Pierre BADER)*, Yannick GERVAIS *(procuration donnée à Florence QUIGNON)*.

Secrétaire de séance : Richard MARCEAUX.

Nombre de Conseillers
- **En exercice 13**
- **Présents 11**
- **Votants 13**

Objet : Avenant de prolongation de la convention pour le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Délibération n°29/2025

Madame le Maire rappelle : la collectivité de Noyers a - *suite à la délibération n°33/2024 prise par le Conseil Municipal le 11/04/2024* - conventionné avec le Centre de Gestion du Loiret pour bénéficier du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Madame le Maire précise que la convention actuelle arrive à terme le 30 juin 2025. Le Centre de Gestion propose à la collectivité de prolonger celle-ci d'une année supplémentaire soit jusqu'au 30 juin 2026, via un avenant à la convention.

Madame le Maire soumet la proposition à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- est favorable à la prolongation d'un an de la convention avec le Centre de Gestion du Loiret pour bénéficier du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,
- autorise Madame le Maire à signer l'avenant de prolongation à ladite convention pour le dispositif de signalement.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX.

MAIRIE DE NOYERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
45 (LOIRET)

Monsieur Le Secrétaire de séance,
Richard MARCEAUX.

Certifié exécutoire
Publié et transmis en S/Préfecture le 27 juin 2025.

Mod. 510595 - 05/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT